

**MAIRIE DE LEBETAÏN**  
**FLASH INFO NOVEMBRE 2024**

**11 NOVEMBRE 2024**

La cérémonie du 11 novembre se déroulera au monument aux morts de Saint-Dizier l'Evêque, à 11 heures. A l'issue de celle-ci, un vin d'honneur sera servi à la salle communale de Lebetain.

**VEGETAUX**

Avec les saisons pluvieuses que nous avons eu, beaucoup de plantations sont trop grandes et débordent des propriétés. Veuillez à respecter les quelques règles suivantes : distance minimale des plantations vis-à-vis du domaine public et/ou de la propriété voisine : 2 mètres et 0.50 mètre si l'arbre fait moins de 2 mètres de hauteur. Un arbre respectant ces règles peut néanmoins occasionner un trouble anormal du voisinage et faire l'objet d'une taille. En aucun cas les branches et feuilles ne doivent dépasser sur la voie publique et empêcher le passage des piétons et véhicules. Vous pouvez vous référer au CGCT n°L2212.2.2 ainsi qu'au code de la voirie routière n°R116.2.

**LES ANIMAUX DE COMPAGNIE**

Nous rappelons aux amis des animaux que leur amour ou leur passion des animaux leur est personnelle et ne doit en aucun cas devenir une nuisance pour leur environnement et leurs voisins. Pensez à ramasser les déjections de vos compagnons à quatre pattes. Merci pour les piétons.

Nous vous rappelons que le nourrissage des animaux errants est interdit.

**FÊTES DE FIN D'ANNEE**

Comme l'an dernier, un cadeau sera offert aux enfants de Lebetain nés entre 2014 et 2024 et pour les anciens, un repas aura lieu en début d'année 2025.

Je vous remercie pour votre compréhension.

Le Maire,  
DUPREZ Jean-Jacques

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

*Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie : Mardi matin et Jeudi après-midi  
1, rue du Coteau Français – 90100 LEBETAÏN    Tél. : 03 84 36 05 08  
Mail : lebetain.mairie@wanadoo.fr*